

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

03 mars 2016

L'Autorité des marchés financiers (AMF) met en garde le public contre des plateformes d'options binaires usurpant les informations officielles de sociétés dûment régulées

L'AMF souhaite attirer l'attention des particuliers sur l'utilisation frauduleuse des noms, logos et autres informations légales de prestataires régulés par des plateformes non autorisées, invitant le public à miser des options binaires sur internet.

Plusieurs sociétés agréées, en particulier auprès du régulateur britannique (FCA) voient leur nom, leur logo ou d'autres informations officielles (numéro de licence ou d'agrément en tant que prestataire en service d'investissement) reproduites et utilisées illégalement par des sites internet non autorisés de trading d'options binaires ou sur le marché des changes.

Visant à tromper les internautes en créant une apparence de légalité, ces pratiques sont difficilement détectables. En tout état de cause, l'AMF tient donc à rappeler que le trading sur ce marché ou avec des instruments très spéculatifs n'est pas adapté aux investisseurs particuliers qui s'exposent à des risques multiples :

- De nombreux acteurs opèrent en France sans aucune autorisation et/ou en affichant de fausses informations ;
- Même en choisissant une société autorisée, 9 particuliers sur 10 perdent leur argent : à titre de rappel, l'AMF a mené une étude indiquant que 89% des clients particuliers de prestataires de services agréés ont perdu en moyenne 10 900 euros entre 2009 et 2012¹

— Enfin, en cas de litiges, les recours sont difficiles, voire impossibles.

L'AMF rappelle que son site est accessible au lien suivant <http://www.amf-france.org> et invite les épargnants, en cas de question, à contacter l'équipe d'AMF Epargne info service au 01 53 45 62 00 du lundi au vendredi de 9h à 17h.

A propos de l'AMF

Autorité publique indépendante, l'AMF est chargée de veiller à la protection de l'épargne investie en produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Visitez notre site www.amf-france.org

Contact presse :

Direction de la communication de l'AMF - Caroline Leau - Tél : +33 (0)1 53 45 60 39 ou +33 (0)1 53 45 60 28

En savoir plus

- Etude des résultats des investisseurs particuliers sur le trading de CFD et de Forex en France
- Forex, options binaires : un marché à fuir

Mots clés

MISE EN GARDE

[1] L'étude globalise les résultats de la clientèle de particuliers ayant investi au moyen des instruments suivants : Rolling spot Forex, options binaires, CFD sur devises ou sur tout autre type de sous-jacent. Ces résultats s'appuient sur les performances de 14 799 investisseurs particuliers actifs, clients de prestataires de services agréés, et portent sur une période de 4 ans, allant de 2009 à 2012.

SUR LE MÊME THÈME

 S'abonner à nos alertes et flux RSS



MISE EN GARDE

MISE EN GARDE

17 novembre 2023

L'AMF et le Parquet de Paris appellent les épargnants à la plus grande vigilance à l'égard de l'offre frauduleuse d'investissement en crypto-actifs d'Immediate Connect



COMMUNIQUÉ AMF

PROTECTION DE L'ÉPARGNE

07 novembre 2023

L'ACPR et l'AMF encouragent les établissements financiers à poursuivre leurs efforts dans la prise en compte de la vulnérabilité des clients âgés



RAPPORT / ÉTUDE

COMMERCIALISATION

07 novembre 2023

Commercialisation des produits financiers aux personnes âgées vulnérables : synthèse des entretiens bilatéraux menés par l'ACPR et l'AMF sur les avancées des établissements

*Mentions légales :*

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02